

*Protection de l'environnement—Loi*

les pêches, n'ont pas été incorporées à ce projet de loi, ce qui fait que les méthodes novatrices de condamnation qui y figurent ne s'appliqueront pas à ceux qui polluent nos eaux. Le projet de loi C-74 ne s'occupera pas des centaines de produits chimiques toxiques qui se trouvent actuellement dans nos cours d'eau.

Ce projet de loi va être renvoyé pour étude en comité législatif, monsieur le Président. J'espère que les membres de ce comité profiteront pleinement de l'occasion pour améliorer le projet de loi, étant donné surtout que le réexamen de notre législation de l'environnement n'intervient qu'une fois tous les dix ans, ce qui nous permet de discuter d'un projet de loi de cet ordre. J'espère que le projet de loi va être transformé en initiative novatrice et tournée vers l'avenir, qui donnera au Canada le moyen de s'attaquer aux problèmes écologiques urgents qui se posent à nous aujourd'hui.

[Français]

Et dans l'étude des modifications nécessaires, le comité ne pourrait faire mieux que de se référer aux recommandations des groupes écologiques à travers le Canada, qui se sont réunis le 25 juin dernier et qui ont souligné les trois modifications suivantes:

Premièrement, reconnaître aux citoyens un intérêt légal à poursuivre; et, cela fait partie de la même recommandation: fournir aussi une assistance financière aux citoyens ordinaires, au public pour lui permettre de participer au processus décisionnel, parce que, on sera d'accord avec moi, les compagnies qui participent au processus décisionnel peuvent déduire de leur revenu imposable leurs dépenses. Et alors le coût de représentation des compagnies est à moitié payé par les contribuables canadiens. Les citoyens ordinaires, les groupes qui s'intéressent à ces questions n'ont pas les mêmes sources de financement et devraient avoir un appui, une aide financière de la part du gouvernement.

Deuxièmement, renforcer le pouvoir du gouvernement fédéral pour appliquer les normes antipollution. Il devrait y avoir des normes pancanadiennes qui ne devraient pas être laissées à la seule juridiction des provinces.

Et troisièmement, ces groupes ont souligné l'importance de mettre sur pied une banque de données qui serait accessible aux intervenants, avec les normes de qualité de la vie et de la protection de l'environnement que le gouvernement entend appliquer.

[Traduction]

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord à quel point il m'est agréable de prendre la parole au sujet de ce projet de loi visant la protection de l'environnement, de la vie humaine et de la santé. Comme l'a signalé mon collègue de Kamloops—Shuswap, il n'y a certes pas de question plus importante à laquelle la Chambre devrait consacrer son temps.

• (1650)

Comme l'ont dit mes collègues, nous constatons avec satisfaction que le gouvernement fait un premier pas dans la bonne voie, mais jusqu'ici tous les gouvernements canadiens ont cherché à corriger des situations critiques au lieu de manifester une volonté politique arrêtée de régler cette très grave question. Voilà pourquoi nous voyons les Canadiens manifester de

l'incrédulité à l'égard des données écologiques qu'ils reçoivent. Une telle attitude a des conséquences très graves. Elle signifie que la plupart des renseignements transmis par les gouvernements représentant les divers partis sont accueillis avec trop peu d'enthousiasme. De nombreuses dissimulations qui ne sont pas forcément imputables aux gouvernements ou aux partis politiques ont permis d'éviter d'alarmer le grand public au sujet de certaines questions écologiques. Je le répète, le projet de loi est positif, mais il reflète la façon d'agir du gouvernement qui tente de corriger des situations critiques.

Il y a quelques domaines dont je voudrais parler à titre d'exemple. Tout d'abord, je voudrais parler d'une question qui intéresse particulièrement ma région située au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. Nulle part ailleurs constatons-nous l'importance d'une législation efficace sur l'environnement qui sache établir l'équilibre entre la nécessité de l'exploitation et celle de préserver l'environnement. Je suis de ceux qui croient que la chose est possible si telle est la volonté politique. Il ne s'agit pas de choisir entre des emplois et l'environnement. Nous avons besoin des deux pour protéger notre vie et notre santé et les deux doivent s'équilibrer. Par exemple, je veux citer Don Gamble, administrateur général de la Ransion Academy of Aquatic Science dont le siège social se trouve à Ottawa, qui a parlé à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. Voici ce qu'il a déclaré sur la question de la pollution de l'eau:

Les gouvernements doivent faire davantage que recueillir des données sur l'eau et réglementer les effluents. Ils doivent considérer l'ensemble de l'économie comme un écosystème et ainsi reconnaître que toute activité économique dépend en dernière analyse de la viabilité de l'environnement.

J'estime donc que cette mesure législative correspond bien à ces deux objectifs. Si nous ne les réalisons pas, notre avenir économique et notre santé sont en péril.

Ce n'est pas d'hier que l'extraction des richesses naturelles au Canada se fait sans mécanismes de contrôle adéquats. Il en est résulté un climat d'incertitude juridique qui accable aussi bien l'industrie que ceux qui s'intéressent à l'environnement. On qualifie souvent de terres vierges les régions situées au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. Or, je ne suis pas seul à penser que cela est vrai sur le plan de l'environnement, comme sur bien d'autres. C'est la dernière occasion que nous avons de bien faire les choses. Nous n'avons pas totalement pollué l'environnement et nous devons être vigilants.

Dans une certaine mesure, je conviens que ce projet de loi propose une amorce de solution dans le domaine important des toxines. Il s'agit après tout de la principale ligne de force du projet de loi. Pourtant, il y manque ce que j'appellerais une charte des droits écologiques. Je suis profondément convaincu qu'une loi qui est censée protéger la vie et la santé humaines doit englober ce genre de garantie. Au Canada, le droit aux soins de santé est un droit historique pour tous les citoyens. De toute évidence, la protection de l'environnement, le droit à un environnement sain et non pollué, sont les compléments essentiels sans lesquels le droit à la santé demeure à peu près dépourvu de signification.

Je vais aborder trois aspects du projet de loi qui, selon moi, doivent faire l'objet de discussions plus poussées en comité. Il y a tout d'abord la question de l'application. J'ai pu constater à de nombreuses reprises que des lois excellentes en théorie étaient mal appliquées, faute de ressources suffisantes et, dans